



Contacts

RESPONSABLE RSE

Christophe Delfeld
Christophe.delfeld@grtgaz.com

CHARGÉ DE MISSION BIODIVERSITÉ

Pierre Billet
pierre.billet@grtgaz.com

TERRITOIRE RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Mathieu Thouseau
mathieu.thouseau@grtgaz.com

TERRITOIRE NORD-EST

Sylvie Antonini
Sylvie.antonini@grtgaz.com

TERRITOIRE CENTRE-ATLANTIQUE

Isabelle Poulit
Isabelle.poulit@grtgaz.com

TERRITOIRE VAL DE SEINE

Jennifer Do Couto
Jennifer.do-couto@grtgaz.com

GRTgaz.com



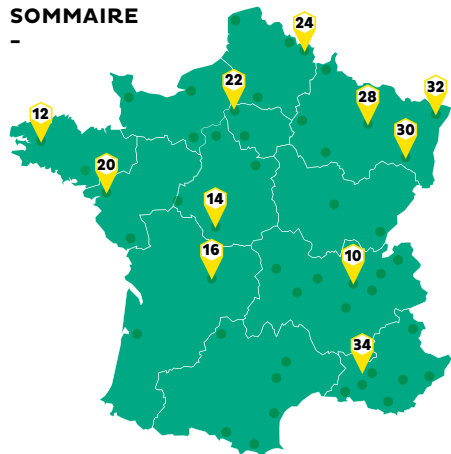
© GRTgaz 2018. Création Fenêtre sur cour. Photo couverture © GRTgaz / D. Coullier.



GRTgaz et les Parcs Régionaux

NATURELLEMENT
PARTENAIRE

SOMMAIRE



ÉDITO	3
GRTgaz S'ENGAGE POUR LA BIODIVERSITÉ	4
GRTgaz AUX CÔTÉS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE	6
GRTgaz PARTENAIRE HISTORIQUE DU CONCOURS DES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES - PRAIRIES ET PARCOURS	8
PARC DU PILAT	10
PARC D'ARMORIQUE	12
PARC DE LA BRENNE	14
PARC DE PÉRIGORD-LIMOUSIN	16
OBJECTIF « ZÉRO PHYTO »	18
PARC DE BRIÈRE	20
PARC DU VEXIN FRANÇAIS	22
PARC DE L'AVESNOIS	24
VERS UN ENTRETIEN DIFFÉRENCIÉ	26
PARC DE LORRAINE	28
PARC DES VOSGES DU NORD	30
PARC DES BALLONS DES VOSGES	32
PARCS DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	34
LE GAZ, UNE ÉNERGIE PLEINE DE RESSOURCES	38



Observation de la flore présente à proximité d'une bande de servitude GRTgaz.

Photo © GRTgaz / D. Coulier

ÉDITO

GRTgaz Naturellement partenaire

La lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité sont des enjeux majeurs au XXI^e siècle. Des défis auxquels les entreprises se doivent de participer. GRTgaz est l'un des leaders européens du transport de gaz naturel. En France, cet expert mondial des réseaux et systèmes de transport gazier possède et exploite 32 500 km de canalisations enterrées et 26 stations de compression pour acheminer le gaz entre fournisseurs et consommateurs. Ses missions de service public portent notamment sur la sécurité des personnes

et des installations, la sécurité d'approvisionnement du pays, la protection de l'environnement, la transition énergétique et le développement équilibré des territoires. Acteur de la transition énergétique, GRTgaz investit dans des solutions innovantes pour adapter son réseau et concilier compétitivité, sécurité d'approvisionnement et préservation de l'environnement. Du choix des tracés à l'exploitation des sites, tout est mis en œuvre pour minimiser l'empreinte de ses installations sur le

milieu naturel et préserver la quiétude des riverains. Des ambitions qui demandent à GRTgaz d'intégrer la nature dans sa stratégie et ses modèles économiques, tout en agissant concrètement pour apporter des solutions quant à la conservation de la diversité biologique, sa restauration, son exploitation durable et l'usage équitable des bénéfices qui en sont tirés. C'est donc en toute cohérence que GRTgaz est signataire des engagements collectifs pris dans le cadre d'Act4Nature et a défini un programme d'actions pour les années à venir en collaboration avec les acteurs locaux, notamment les Parcs naturels régionaux (PNV). La convention signée entre la Fédération des PNV de France et GRTgaz a permis la mise en œuvre de différentes actions en lien avec la transition énergétique, la biodiversité et l'éducation à l'environnement. Ce livret les détaille.

Bonne lecture

Des ambitions qui demandent à GRTgaz d'intégrer la nature dans sa stratégie et ses modèles économiques, tout en agissant concrètement pour apporter des solutions quant à la conservation de la diversité biologique, sa restauration, son exploitation durable et l'usage équitable des bénéfices qui en sont tirés.

GRTgaz s'engage pour la biodiversité

Atravers les 32 500 km de canalisations à haute pression de son réseau, GRTgaz développe de nombreuses actions concourant à faire de lui un maillon fort de la Trame Verte et Bleue et contribue au déploiement de solutions énergétiques alternatives. Acteur essentiel au maintien des écosystèmes, GRTgaz s'engage sans réserve auprès de l'initiative Act4nature dont l'objectif est d'initier une action positive des entreprises en faveur de l'environnement, et particulièrement de la biodiversité.

Trame verte et bleue

La Trame verte et bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La TVB contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin. www.trameverteetbleue.fr

Act4nature

Act4nature est un réseau d'entreprises, d'organismes publics, de scientifiques et d'ONG environnementales qui souhaitent participer activement à la préservation de l'environnement. Ensemble, les partenaires ont participé à la construction de l'initiative et à la rédaction d'engagements communs. Dont voici le premier : « Intégrer la biodiversité dans notre stratégie d'entreprise en se fondant sur les connaissances scientifiques disponibles ». Les 65 entreprises signataires ont également pris des engagements individuels adaptés à leurs activités. www.act4nature.com

OBJECTIFS ET ACTIONS DE GRTgaz

PRÉSERVER ET RECRÉER DE NOUVELLES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- Déployer la gestion différenciée sur les bandes de servitude
- Créer des synergies avec la profession agricole
- Étudier toutes les possibilités de gestions partenariales
- D'ici 2020, GRTgaz se propose d'identifier 10 sites correspondant à des recoupements entre une servitude et le tracé de la Trame verte et bleue et d'analyser avec un partenaire naturaliste le mode d'entretien le plus favorable à la biodiversité sur chacun de ces sites. Cette première sélection est un pilote visant à évaluer les contraintes, avantages et effets d'une gestion différenciée sur les servitudes de GRTgaz afin d'en étudier le déploiement ultérieur à plus grande échelle après 2020.

ENGAGER UN PLAN DE DÉPLOIEMENT DES ALTERNATIVES AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES

- Bannir l'usage de ces produits en zones sensibles
- Amplifier la sensibilisation des salariés
- Contribuer aux échanges d'expérimentations et de connaissances

Ce sont ainsi 450 installations de terrain de GRTgaz (postes gaz) qui passeront en 0 phytosanitaires d'ici 2020. Ces 450 postes sont un pilote visant à évaluer les contraintes et avantages des différentes méthodes d'entretien « 0-Phyto », voire d'en susciter de nouvelles, de façon à permettre le déploiement de ces méthodes sur tous les postes le nécessitant après 2020.

POURSUIVRE LA CRÉATION DE NICHES ÉCOLOGIQUES DANS LES SITES INDUSTRIELS

Mettre en œuvre un plan d'action biodiversité sur l'ensemble des sites prioritaires. Ce sont ainsi 27 sites industriels, stations de compression, qui appliquent ou appliqueront en 2020 un plan d'action biodiversité adapté à leur contexte et partagé avec les parties prenantes locales.

CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DES INSECTES POLLINISATEURS

- Accompagner et valoriser les initiatives des salariés et ouvrir ses sites aux apiculteurs en recherche d'espace pour implanter les ruches
- Soutenir l'amélioration globale des pratiques

GRTgaz accueille dès aujourd'hui 135 ruches sur 21 sites (dont son siège social) et encourage le développement de la mise à disposition d'espaces aux apiculteurs riverains de ses installations.

CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

Participer à des recherches sur les relations biodiversité et infrastructures linéaires et en partager les résultats. GRTgaz s'engage aujourd'hui au sein du Club des Infrastructures Linéaires et de la biodiversité dans un plan de soutien à 15 projets de recherche sur les interactions entre les infrastructures linéaires et la biodiversité via le programme ITTECOP du Ministère en charge de l'environnement, et au travers de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité.

6 GRTgaz aux côtés des Parcs naturels régionaux de France

La France compte 51 parcs naturels régionaux qui représentent environ 15 % du territoire national et se déploient sur plus de 4 300 communes. Depuis 2010, GRTgaz est partenaire de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux (PNR). Déjà renouvelée deux fois, cette convention nationale renforce la concertation et la coopération entre GRTgaz et les PNR. Elle a défini les périmètres des recherches et des actions à mener (transition énergétique, biodiversité et éducation à l'environnement) ainsi que les rôles de chacun en cas de création de nouvelles infrastructures ou de maintenance des canalisations existantes. Un comité de pilotage réunissant des représentants des deux entités assure la mise en œuvre de l'accord et le suivi du programme d'actions.

Grâce à cette convention, les deux parties développent des partenariats locaux dans un contexte marqué par l'accroissement de la Trame Verte et Bleue, la loi Biodiversité (pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages) et la mise en œuvre de politiques publiques en lien avec les transitions énergétique et écologique. De plus, de nouvelles collaborations sont initiées sur le développement de la mobilité gaz et du biométhane au sein des parcs. Un premier projet d'installation d'une borne GNV (gaz carburant) permettant d'alimenter les véhicules du Parc naturel de la Brière est en cours.

Depuis la signature de la première convention en 2010, différentes actions ont été engagées avec les principaux parcs traversés par des canalisations de gaz que sont les Parcs d'Armorique, de l'Avesnois, des Ballons des Vosges, de la Brenne, de Brière, de Lorraine, du Périgord-Limousin, du Vexin français, des Vosges du Nord, ainsi que ceux du territoire Rhône Méditerranée (Camargue, Préalpes d'Azur, Queyras, Verdon, Luberon, Alpille, Pilat). Au sein de ces parcs, GRTgaz contribue au développement de la biodiversité sur les bandes herbeuses qui recouvrent les gazoducs, à la restauration de milieux naturels ou encore à la sensibilisation du public à l'environnement.

Photo © GRTgaz / Snop



Les enjeux

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Faire connaître les perspectives, les opportunités et les contributions de GRTgaz à la transition offerte par la production de biométhane
- Mettre en lumière le rôle des infrastructures de gaz dans la solidarité entre les territoires
- Contribuer à la réalisation d'opérations concrètes de production de biométhane
- Faire connaître le rôle du Gaz Naturel Véhicule (GNV) dans la lutte contre les pollutions atmosphériques

LA BIODIVERSITÉ

- Préciser l'influence du réseau de GRTgaz sur la biodiversité pour adapter au mieux les pratiques d'entretien des bandes de servitudes
- Contribuer à l'établissement de la Trame Verte et Bleue
- Maîtriser la mise en œuvre du triptyque « Éviter, Réduire, Compenser » lors notamment de la réalisation d'ouvrages neufs

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EEDD)

- Contribuer aux stratégies, plans d'action et travaux de l'Etat en matière d'EEDD
- Identifier et développer un projet d'EEDD fédérateur au plan national
- Identifier et valoriser les actions d'EEDD conduites dans les PNR sur les thématiques d'actualité

8 GRTgaz PARTENAIRE HISTORIQUE DU CONCOURS DES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES - PRAIRIES ET PARCOURS

Organisé par les Parcs Naturels et les Chambres d'Agriculture, le Concours des Prairies fleuries récompense des agriculteurs qui préservent et valorisent la richesse biologique des prairies qu'ils exploitent dans les parcs naturels. Depuis 2010, GRTgaz soutient ce concours dont l'objectif est de récompenser les éleveurs dont les prairies et les pâturages présentent le meilleur équilibre entre valeur fourragère et valeur écologique. Après 4 années d'existence, le Concours des Prairies Fleuries a fait son entrée le 1er janvier 2014 au Concours général agricole, aux côtés des concours d'animaux et de produits.

« L'expérience a été inspirée d'un dispositif imaginé par nos collègues de la Forêt Noire. Le concept a séduit les Parcs des Ballons des Vosges et du Haut-Jura (...). Ensuite, à partir de 2010, la Fédération des Parcs a pris l'initiative d'étendre le Concours au plan national, et aujourd'hui, plus de la moitié des parcs participent. Ce concours vise à favoriser un équilibre agro-écologique en mettant en valeur des agriculteurs qui restent habituellement assez discrets et qui, en cette occasion, rencontrent des naturalistes, des apiculteurs... »

PHILIPPE GIRARDIN

Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, et président de la commission Biodiversité de la Fédération des parcs naturels régionaux de France

THIBAUD MONGELLAZ

Président de l'Association des agriculteurs du Parc naturel régional du Massif des Bauges

« Ce qui est innovant, avec ce Concours des Prairies fleuries, c'est qu'il amène les agriculteurs à contrôler eux-mêmes dans quelle mesure leurs pratiques se traduisent par une amélioration de la biodiversité sur leurs exploitations. De plus, dans le cadre de ce concours, les agriculteurs, les producteurs, les éleveurs et les apiculteurs se mettent autour d'une même table, tissent de nouveaux liens et mènent enfin un travail conjoint. »



Photo © GRTgaz / Philippe Dureuil

Les valeurs du Concours des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

PAYSAGES

Les milieux de prairies naturelles permettent une mosaïque de milieux ouverts riches en espèces qui enrichissent le paysage du Parc.

ÉCOLOGIE

Le concept des prairies fleuries repose sur une méthode accessible à tous pour mesurer la biodiversité des prairies naturelles soit l'observation de fleurs indicatrices faciles à reconnaître.

AGRI-ENVIRONNEMENT

Les prairies naturelles sont façonnées par les éleveurs. Le concours fait prendre conscience du rôle important que jouent les agriculteurs dans la préservation des prairies naturelles et de leurs fonctions environnementales.

ALIMENTATION

La richesse floristique des herbages soutient une production agricole de qualité, notamment la présence d'une flore diversifiée (mellifère et pollinifère) d'un grand intérêt apicole qui permet d'obtenir des miels caractéristiques.



Parc du Pilat

EN CHIFFRE

60 000 habitants
47 communes
70 000 hectares
24 500 hectares de surface agricole
1 000 fermes
2 700 km de chemins de randonnée

+ Focus

Le Parc du Pilat anime un plan d'actions en faveur de la trame verte et bleue, qui vise à améliorer les connexions écologiques nécessaires aux allées et venues des espèces animales. L'une d'entre elle a pour objectif de mieux connaître les axes de déplacement des insectes entre les zones humides du Haut-Pilat afin de permettre à terme de proposer des actions de préservation ou de restauration des zones de passage entre ces milieux naturels. Dans cette perspective, le Parc a conduit cet été une étude scientifique pour mieux connaître les déplacements des libellules dont la présence est indicatrice d'un bon fonctionnement écologique. La méthode choisie consiste à prélever des individus, à leur apposer sans dommage un identifiant unique sur les ailes, avant de les relâcher pour ensuite les capturer de nouveau quelques jours plus tard afin de définir leurs parcours.



Créé le 17 mai 1974, le Parc naturel régional du Pilat s'étend sur 70 000 ha. Entre Saint-Etienne et la Vallée du Rhône, le Pilat est composé de petits territoires très diversifiés tant par leurs climats, leurs paysages, que leurs types d'habitats ou leurs modes de mise en valeur des terres. L'ensemble constitue un massif de moyenne montagne possédant onze barrages destinés à l'alimentation en eau potable des villes installées dans les vallées proches. Caractéristique qui lui vaut sans conteste la qualification de « château d'eau ». Les coteaux du Rhône, pays des arbres fruitiers et de la vigne succèdent aux hautes terres de forêts et d'élevage. Plateaux de prairies, forêts de sapins, pentes de genêts et bois de hêtres sont autant de paysages qui voient s'affronter des influences climatiques diverses : méditerranéennes, océaniques et continentales. Une confluence qui permet la présence exceptionnelle d'espèces végétales et favorise la biodiversité.



Initiative pour le climat

Dans le cadre du Plan Climat Énergie du Pilat, le Parc accompagne une commune sur la question de la vulnérabilité face aux changements climatiques. L'objectif est de doter à terme l'ensemble des communes de solutions pour anticiper ces bouleversements et en réduire l'impact. Après une présentation aux élus et habitants des concepts clés de l'adaptation au changement climatique, et une réflexion autour de trois finalités (sécurité, santé et qualité de vie), il a été décidé de mettre l'accent sur les enjeux liés à l'eau (érosion, réimplantation de haies, diagnostics et réaménagement de mares), d'effectuer un diagnostic thermique des bâtiments communaux et d'analyser les maisons des familles participantes. D'autres actions ont vu le jour : la création d'un pédibus, la réalisation de parkings drainants et de plantations d'arbres, ainsi qu'une mise en valeur du coovotage.

Photos © Parc du Pilat

GRTgaz PARTENAIRE

GRTgaz a contribué financièrement aux travaux d'éco-rénovation entrepris à la Maison du Parc à Péluussin en vue de créer un Centre de ressources sur l'habitat durable qui a été inauguré en octobre 2014.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La loutre a fait sa réapparition dans le Pilat en 2006 sur le cours de la Semène. Elle a été observée sur la Loire à Unieux, sur le Gier et le Rhône (traces et excréments repérés sur l'île du Beurre). Sa présence nécessite la restauration de milieux naturels de qualité (eau, nourriture abondante, zones de tranquillité avec une végétation dense pour l'élevage des jeunes), la levée d'obstacles à ses déplacements et la réduction des collisions routières.



Parc d'Armorique

EN CHIFFRE

65 000 habitants
44 communes
125 000 hectares
10 000 ha de landes
et tourbières
8 000 ha de bois Gestion
durable (PEFC)
500 km de sentiers
26 500 visiteurs
à Menez Meur
9 500 visiteurs à l'Ecomusée
d'Ouessant

+ Focus

Le Parc compte environ 530 ha de pelouses – tapis de graminées qui se développent sur les sols pauvres, caillouteux et secs des coteaux calcaires –, exclusivement répartis dans sa partie sud-ouest. Localisées en bordure des vallées, comme le long de la Belle et de la Nizonne, elles ponctuent le paysage, annonçant le début du bassin aquitain, et accueillent une flore diversifiée et originale dont plusieurs espèces méditerranéennes. Un seul mètre carré de pelouse en bon état de conservation peut accueillir 25 à 30 espèces différentes. Les insectes, dont l'activité est strictement dépendante du niveau d'ensoleillement, affectionnent particulièrement ces milieux de pelouses ouvertes. Les groupes des orthoptères (criquets et sauterelles) et des lépidoptères (papillons), comme l'Azuré du Serpolet protégé au niveau national, sont particulièrement bien représentés.



Photo © GRTgaz / AdobeStock

Le Parc d'Armorique est l'un de ceux qui possède la façade maritime la plus importante avec la particularité d'englober une partie insulaire et de côtoyer une aire marine protégée, le Parc naturel marin d'Iroise. L'autre originalité du Parc est de dérouler une alternance de paysages tout à fait étonnante entre tableaux maritimes, tverrestres et montagnards. Le Parc bénéficie également d'une reconnaissance internationale avec l'obtention d'un double label UNESCO : réserve de Biosphère pour les îles et la Mer d'Iroise et inscription au patrimoine mondial de la Tour Vauban, fortification militaire du XVIIe érigée à Camaret.



L'île Vierge de St-Herriot - Presqu'île de Crozon, Photo © GRTgaz / AdobeStock

GRTgaz PARTENAIRE

La convention signée avec le PNR Armorique court jusqu'en 2020 et s'attache aux actions suivantes :

- mise en place de méthodes naturelles pour l'entretien des postes ;
- étude des bandes de servitude pour permettre un entretien respectueux de la biodiversité ;
- éducation et sensibilisation du jeune public à l'environnement avec notamment le financement d'un espace d'accueil et d'exposition sur le Domaine de Menez Meur consacré au développement durable.

D'autre part, des réunions ont été organisées entre GRTgaz, le PNR Armorique et des acteurs du secteur de Quimper afin d'établir les conseils pour un entretien respectueux des bandes de servitude et des postes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

C'est le Général de Gaulle qui a instauré la création des parcs naturels régionaux en 1967. La Bretagne a été une région pionnière : historiquement le Parc d'Armorique est le deuxième créé en France dès 1969. À ce jour 51 Parcs ont été reconnus par le Ministère de l'Environnement. Ils forment une constellation bigarrée des plus beaux paysages français.



Parc de la Brenne

EN CHIFFRE

33 000 habitants
51 communes
183 000 hectares
9 000 ha d'eau
3 000 étangs
800 tonnes de poissons pêchés
par an



Photo © Arte / Foucault

+ Focus

Mosaïque d'étangs, de buttons, de landes et de prairies, mais aussi de vallées et bocages vallonnés, le Parc naturel régional de la Brenne abrite des habitats naturels remarquables et des espèces menacées de la faune et de la flore sauvage. A ce titre, elle est inscrite sur la liste des sites de la convention internationale de Ramsar pour la préservation des zones humides et le Parc participe au réseau écologique européen Natura 2000. Avec ces quelque 9 000 ha d'eau, la Brenne est également marquée par l'activité piscicole. En effet, la pisciculture concerne plus de 300 propriétaires, qui produisent environ 800 tonnes de poissons par an (dont 60 % de carpe).

Composé de régions naturelles variées, le Parc naturel régional de la Brenne présente au sud, avec la Creuse et l'Anglin, un paysage vallonné et boisé où se mêlent bocages et cultures. Ces rivières forment des vallées parfois encaissées et sauvages ponctuées de villages typiques. Le PNR de la Brenne est né le 22 décembre 1989, d'une forte mobilisation des élus et acteurs locaux voulant réagir contre la dévitalisation de leur territoire, et souhaitant mettre en place les conditions pérennes du développement local. Mais également d'une prise de conscience, celle de la richesse et de la fragilité de son patrimoine, et de la nécessaire sauvegarde de cette zone humide d'importance internationale. Il s'agit de la seconde de l'Hexagone en termes de superficie après les étangs de la Champagne humide.



Initiative pour le climat

Compte tenu de la part du résidentiel dans la facture énergétique du territoire et de la précarité énergétique de nombreux foyers (60 % d'entre eux sont non imposables), le Parc a décidé d'agir dans la rénovation du patrimoine bâti existant par le biais d'un PIG Efficacité énergétique (Programme d'Intérêt Général). Les bâtiments choisis représentent différentes typologies de bâti ancien. Un diagnostic énergétique et un bilan patrimonial sont réalisés avant les travaux. Les choix d'optimisation thermique sont appuyés sur plusieurs critères : utiliser les matériaux de base du patrimoine (chaux, menuiseries bois, enduits et peintures naturels), privilégier les circuits courts et mettre en place des sources d'énergies renouvelables avec la volonté de promouvoir des solutions adaptées par type de bâtiment.

Photo © Parc de la Brenne

GRTgaz PARTENAIRE

Dans le cadre de la convention portant sur l'« Education à l'environnement, au développement durable et à la transition énergétique » signée avec le PNR de la Brenne, GRTgaz a d'ores et déjà financé une installation de panneaux sur l'intérêt écologique du site.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le PNR de la Brenne est un lieu très important de reproduction pour les oiseaux migrateurs ayant passé, pour la majorité, l'hiver en Afrique. Sur les 267 espèces qui y trouvent refuge et nourriture, 150 sont nicheuses. Première zone française de peuplement pour la cistude d'Europe, tortue aquatique en voie de disparition, le Parc abrite aussi de nombreuses espèces d'insectes et en particulier des libellules.



Parc Périgord-Limousin

EN CHIFFRE

51 000 habitants

74 communes

1 900 km²

2 000 km et plus de sentiers
de petites randonnées

104 espèces végétales rares,
menacées et protégées

25 espèces de chauves-
souris

+ Focus

Le Parc compte environ 530 ha de pelouses – tapis de graminées qui se développent sur les sols pauvres, caillouteux et secs des coteaux calcaires –, exclusivement répartis dans sa partie sud-ouest. Localisées en bordure des vallées, comme le long de la Belle et de la Nizonne, elles ponctuent le paysage, annonçant le début du bassin aquitain, et accueillent une flore diversifiée et originale dont plusieurs espèces méditerranéennes. Un seul mètre carré de pelouse en bon état de conservation peut accueillir 25 à 30 espèces différentes. Les insectes, dont l'activité est strictement dépendante du niveau d'ensoleillement, affectionnent particulièrement ces milieux de pelouses ouvertes. Les groupes des orthoptères (criquets et sauterelles) et des lépidoptères (papillons), comme l'Azuré du Serpolet protégé au niveau national, sont particulièrement bien représentés.



Photo © Parc Périgord-Limousin

Créé en 1998, le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'étend sur 1900 km² à cheval sur les départements de la Haute-Vienne et de la Dordogne. Le Parc tire sa grande richesse naturelle et paysagère de sa situation de contact entre des facteurs géographiques contrastés. Il en résulte un paysage en mosaïque, façonné par l'homme à travers des activités traditionnelles et au gré des caractéristiques naturelles des micro-territoires. Des hameaux y sont disséminés, entourés de vieux vergers, dans un environnement où s'imbriquent parcelles de cultures, bosquets et haies, zones humides, petits espaces prairiaux et forestiers, rivières et étangs, landes et pelouses. Le sud du Parc fait partie du bassin versant de la Dordogne. Classé Réserve mondiale de biosphère par l'Unesco, il est reconnu pour abriter une grande biodiversité et constitue un patrimoine remarquable pour le territoire et ses habitants.



Initiative pour le climat

L'habitat individuel représente 52 % des consommations d'énergie et 35 % des rejets de gaz à effet de serre du territoire du Parc. Le renforcement de la performance thermique des logements est donc une priorité. Cet objectif se traduit par de nécessaires travaux de rénovation : isolation, amélioration des installations de chauffage, utilisation d'énergies renouvelables... Le Parc porte un Espace info énergie sur son territoire pour accompagner les habitants dans leur démarche de rénovation ou de construction (diagnostic, préconisation, suivi de chantier et aides financières). Cette mission comporte aussi un volet animation auprès du grand public (locataires, propriétaires, élus...) pour les sensibiliser aux enjeux énergétiques et les inciter à réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine immobilier.

Photo © Photoc

GRTgaz PARTENAIRE

La convention signée avec le PNR Périgord-Limousin s'attache aux actions suivantes :

- installation de panneaux « Zéro produits chimiques pour l'entretien » sur tous les postes du Parc ;
- réalisation d'une étude sur les chiroptères et d'une autre sur le peuplement d'abeilles au fil du réseau GRTgaz ;
- intégration d'hôtels à insectes dans les balises du Parc en fonction de l'intérêt pour l'environnement local.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Outre sa grande diversité biologique, le PNR Périgord-Limousin abrite un patrimoine géologique exceptionnel avec un cratère de météorite aux alentours de Rochechouart où affleurent des roches spécifiques appelées impactites mais aussi des filons d'or, de quartz, de serpentine... Le lieu de l'impact de la météorite de plus de 1,5 km de diamètre est depuis 2008 une réserve naturelle nationale, « L'astroblème Rochechouart-Chassenon ».

Objectif « zéro phyto »

En 2014, le vote par l'Assemblée nationale de la loi interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics, à partir de 2020, a mis un coup de projecteur sur la démarche « zéro phyto » entreprise notamment par les Parcs naturels nationaux depuis des années déjà. Ce calendrier et le cadre législatif qui l'entoure ont très largement contribué à sensibiliser, tant les particuliers que les entreprises ou les communes, à l'utilisation des produits phytosanitaires ainsi qu'à leurs conséquences. Au-delà des seuls parcs et jardins, c'est l'environnement naturel sous toutes ses formes qui est concerné. Et notamment, l'eau et la biodiversité. Qu'ils soient nommés produits phytosanitaires, pesticides ou produits phytopharmaceutiques, tous désignent des substances ou préparations utilisées pour protéger les végétaux ou les produits végétaux contre tous les organismes nuisibles ou à prévenir leur action (fongicides contre les champignons, herbicides contre les mauvaises herbes, insecticides contre les insectes...). Il faut distinguer la substance active, exerçant une action générale ou spécifique sur ou contre les organismes nuisibles, du produit commercial « prêt à l'emploi », associant la ou les matières actives à des adjuvants. Si leur impact n'est pas encore totalement connu, de nombreuses études et quelques scandales ont provoqué une prise de conscience collective. Les pesticides sont nocifs pour l'environnement et l'être humain. Il n'y a désormais plus de doute. Dans le cadre du réseau Act4nature, GRTgaz a décidé d'engager un plan de déploiement des alternatives aux produits phytosanitaires.

+ Focus

Le Parc compte environ 530 ha de pelouses – tapis de graminées qui se développent sur les sols pauvres, caillouteux et secs des coteaux calcaires –, exclusivement répartis dans sa partie sud-ouest. Localisées en bordure des vallées, comme le long de la Belle et de la Nizonne, elles ponctuent le paysage, annonçant le début du bassin aquitain, et accueillent une flore diversifiée et originale dont plusieurs espèces méditerranéennes. Un seul mètre carré de pelouse en bon état de conservation peut accueillir 25 à 30 espèces différentes. Les insectes, dont l'activité est strictement dépendante du niveau d'ensoleillement, affectionnent particulièrement ces milieux de pelouses ouvertes. Les groupes des orthoptères (criquets et sauterelles) et des lépidoptères (papillons), comme l'Azuré du Serpolet protégé au niveau national, sont particulièrement bien représentés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les plantes exotiques envahissantes sont des végétaux introduits par l'homme volontairement ou accidentellement en dehors de leur implantation naturelle. Leur propagation menace la biodiversité locale. Elles peuvent aussi avoir des impacts négatifs sur l'économie et/ou la santé humaine. Le PNR de l'Avesnois n'échappe pas à cette invasion. Deux études ont permis de mettre en évidence une évolution rapide de ces plantes invasives, avec 12 espèces (terrestres et aquatiques) confirmées à ce jour. Une fois installées, ces plantes sont très difficiles à supprimer. Si vous rencontrez un site impacté, n'essayez pas d'éliminer la plante incriminée, vous pourriez contribuer à sa diffusion. Prenez contact avec un Parc.



Photo © GRTgaz / Philippe Dureau

GRTgaz en action

Les sites GRTgaz sont régulièrement dés-herbés, afin de garantir leur propreté et leur parfaite accessibilité pour la maintenance. Conscient des enjeux sanitaires et environnementaux associés, GRTgaz souhaite développer leur entretien via des techniques zéro phytosanitaires. 450 d'entre eux seront ainsi convertis à l'horizon 2020, prioritairement dans les zones sensibles. Leur observation permettra d'évaluer les contraintes et les avantages des différentes méthodes « zéro phyto », voire d'en susciter de nouvelles, de façon à permettre leur déploiement sur tous les postes après 2020. Actuellement, une dizaine de techniques alternatives (artificialisation de sol, désherbage manuel ou mécanique, éco pâturage, eau chaude avec le cas échéant des

additifs) ont été testées sur plus de 180 sites. Ces solutions sont techniquement efficaces mais ne donnent pas entière satisfaction d'un point de vue économique et ne peuvent pas être dupliquées à l'ensemble. Cependant conscient des enjeux sanitaires et environnementaux, GRTgaz souhaite poursuivre ses efforts pour arriver à supprimer le recours aux produits phytosanitaires. Des réflexions ont donc été amorcées avec certains Parcs naturels régionaux pour identifier de nouvelles solutions. Et 2018 a vu le renouvellement des challenges « Open innovation » lancé auprès des PME, ETI, start-up, laboratoires et écoles pour trouver des réponses innovantes aux problématiques des métiers de GRTgaz et favoriser leur mise en œuvre.



Parc de Brière

EN CHIFFRE

20 communes
54 800 hectares
4 marais :
Mès, Donges, Grande Brière
Mottière, Brivet
18 250 hectares de zones
humides



+ Focus

Chaque année en septembre, le Parc naturel propose la Fête du Parc. Cette manifestation a pour objectif de rassembler les Ligériens, les institutions et les associations autour de manifestations culturelles et environnementales. La Fête du Parc s'applique à faire découvrir les spécificités et les richesses de notre territoire grâce à un programme varié de sorties nature, spectacles, animations, découvertes des produits et savoir-faire. Le Parc naturel régional invite les habitants à des rencontres et des activités gratuites : balades, découverte du patrimoine, observation de la faune et la flore du Brivet, initiations à la pêche en eau douce...

Situé au cœur de la presqu'île guérandaise entre l'estuaire de la Loire et celui de la Vilaine, le Parc naturel régional de Brière est l'un des tout premiers Parc créé en 1970. Depuis presque 50ans, les élus, les gestionnaires et les agents du Parc conjuguent leurs efforts pour protéger, mettre en valeur et animer le territoire. Les efforts engagés sur le marais et l'architecture si particulière ont favorisé le renouveau de l'identité briéronne. Son territoire de 54 800ha intègre 20 200ha de zones humides recensées parmi les plus riches d'Europe sur le plan biologique pour ses grandes richesses faunistiques et floristiques. Elle s'insère dans un ensemble important de milieux lagunaires et marécageux, riches et variés de paysages et de diversité des ressources naturelles. Ce milieu dépend pour une part très significative des activités agricoles, l'élevage extensif au cœur du marais de Brière qui permet de garder un paysage ouvert.



Initiative pour le climat

Forts de plusieurs années de travail en commun, les acteurs locaux ont eu la volonté de passer d'une logique d'actions ponctuelles à une véritable stratégie de développement des circuits alimentaires de proximité. Objectif : diminuer les émissions de gaz à effet de serre par le recours à la vente directe. Depuis 2012, ils se mobilisent pour construire une politique locale et pérenne d'approvisionnement de la restauration collective (établissements de santé, scolaire, entreprise) et renforcer la vente directe et les circuits de distribution (GMS, marchés, AMAP, commerçants, magasins de producteurs...). Après avoir dressé un état des lieux, des actions ont été engagées : charte de production, formations de producteurs et de cuisiniers de restauration collective, accompagnement de communes.

Photos © parc de Brière

GRTgaz PARTENAIRE

La convention signée avec le PNR de Brière s'attache aux actions suivantes :

- participation au concours des prairies fleuries ;
- participation à la fête du parc qui a lieu en septembre de chaque année ;
- aide à l'installation d'une station Gaz naturel pour véhicules (GNV) dans le Parc qui s'équipe d'un véhicule GNV.

Une action est également menée autour de la gestion environnementale de sites gérés par GRT gaz (traitement sans pesticide, prise en compte de la biodiversité...). Une autre concerne la sensibilisation du jeune public aux enjeux de l'énergie renouvelable sur le territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

GRTgaz exploite et entretient 99,1 km de canalisations et six postes de gaz au sein du Parc naturel régional de Brière. Ces installations permettent de satisfaire l'alimentation en gaz naturel du Grand Ouest de la France à travers notamment de l'acheminement de gaz émis à partir du terminal méthanier de Montoir-de-Bretagne français.



Parc du Vexin français

EN CHIFFRE

98 communes
98 403 habitants
71 000 hectares
350 exploitations agricoles
80 % des communes
comptent moins de 1000
habitants

+ Focus

Le Parc naturel régional du Vexin français a anticipé l'interdiction des produits phytosanitaires en encourageant les communes à engager une démarche de réduction volontaire. Dans le cadre de son programme « zéro phyto », il a initié la réalisation d'une série de 5 films courts Villages en herbe et d'un guide expliquant les nouvelles pratiques de gestion des espaces communaux. Les films interrogent notre rapport à la nature et à la préservation de ce bien commun. Ils s'intéressent à la dimension humaine des représentations et des perceptions liées aux plantes sauvages jugées souvent indésirables. Leur objectif est d'accompagner la réflexion collective et les changements de pratiques. Le guide, quant à lui, explique les nouvelles pratiques de gestion des espaces communaux : ce qui change et ce qui va changer.



Photo © Rus du Roy. Photo © Parc du Vexin Français

Au nord-ouest de l'Île-de-France, le Parc naturel régional du Vexin français a été créé en 1995 et s'étend sur 99 communes du Val d'Oise et des Yvelines. Le classement du Parc repose autant sur la qualité des paysages et des milieux naturels que sur la grande homogénéité et la qualité architecturale des villages. Coteaux calcaires, marais, bois... le Vexin français offre des paysages et milieux étonnants en Île-de-France. Ce vaste plateau calcaire, qui domine de 100 m environ les régions environnantes, est entaillé de vallées aux profils contrastés, tantôt longues, étroites et jalonnées de vallons (Viosne, Sausseron) ou qui s'épanouissent en véritables plaines alluviales (Aubette de Magny). Les paysages sont fortement marqués par une activité agricole où dominent les grandes cultures (blé, orge, colza). L'intérêt patrimonial du territoire réside à la fois dans la diversité des habitats naturels qui y sont représentés, la présence de sites d'intérêt national et la présence d'espèces végétales protégées et/ou en limite d'aire de répartition. Le Vexin français a été le premier PNR à obtenir le label « Pays d'art et d'histoire ».



Initiative pour le climat

Le Parc souhaite accompagner le jeune public sur les thématiques du changement climatique et valoriser leurs initiatives en faveur du climat. Pour aider à la construction de ces initiatives, il propose un appel à projet dédié aux écoles et collèges du territoire. Tout débute par une rencontre de la classe avec un chercheur et/ou un technicien pour débattre et mieux comprendre le changement climatique et ses impacts au niveau global. Puis le groupe choisit une initiative en lien avec une problématique locale et élabore son projet. Cela peut concerner les mobilités, la biodiversité, les énergies, la gestion des déchets... Les animateurs du Parc et ses partenaires éducatifs interviennent alors entre 4 et 6 fois en classe ou sur le terrain. Des visites de sites et l'intervention d'artistes pour une approche sensible du projet viennent compléter ces interventions. Chaque groupe participe à une journée de valorisation en juin.

Photo © Parc du Vexin Français

GRTgaz PARTENAIRE

La convention signée avec le PNR du Vexin français s'attache aux actions suivantes :

- mise en place d'une fauche tardive afin d'allier entretien de la bande de servitude et conservation de la biodiversité. Réalisée à l'automne, en dehors des périodes de floraison et de nidification, elle est accompagnée d'une exportation des produits de coupe pour favoriser le développement d'une végétation de pelouse ;
- restauration d'une aire d'accueil du public à Gommecourt se traduisant notamment par une participation à l'aménagement d'une pelouse sèche et à la remise en état d'une pelouse calcaire ;
- le mécénat d'un centre d'interprétation du patrimoine au Château de La Roche-Guyon.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La présence de haies est fondamentale dans le paysage quotidien des villages et leurs alentours. Leur suppression progressive conduit à l'apparition de problèmes d'érosion et à l'appauvrissement de la faune sauvage. Le PNR du Vexin français conduit des opérations de maintien et de création de haies dans les communes et auprès des particuliers.



Parc de l'Avesnois

EN CHIFFRE

157 000 habitants
138 communes
124 000 hectares
5 200 km de haies préservés

+ Focus

Devant le constat de la dégradation de l'environnement, une nouvelle réglementation interdit désormais aux collectivités d'utiliser des pesticides pour l'entretien de leurs espaces publics. Certaines communes, en collaboration avec le Parc naturel régional de l'Avesnois et l'Agence de l'Eau Artois Picardie, se sont engagées à supprimer totalement l'usage de ces produits. Pour les aider, le Parc a édité des guides pratiques et propose des panneaux d'information à afficher dans les espaces publics. Les documents sont téléchargeables sur le site du Parc. Une exposition itinérante a également été conçue pour porter un autre regard sur les pesticides, leurs méfaits ainsi que l'usage abusif qui peut en être fait. Des solutions de désherbage alternatif ainsi que des astuces pour un jardin au naturel y sont également présentées. L'exposition est à la disposition des communes et des associations sous certaines conditions (voir le site).



Bocage avesnois. Photo © SMPNRA.

Prairies bocagères, forêts de feuillus, vergers en fleurs, rivières sinueuses... font du Parc naturel régional de l'Avesnois un territoire reconnu pour son intérêt faunistique et floristique. Au sein de la région Hauts-de-France, il constitue aussi un espace-ressource. A la fois par la diversité de ses milieux – forêts, bocage, zones humides et aquatiques, pelouses calcicoles – mais aussi par la qualité de sa ressource en eau, appelée à alimenter de manière solidaire les parties du département du Nord moins favorisées. Le territoire de l'Avesnois constitue un bastion pour de nombreuses espèces protégées comme la Pie-grièche écorcheur ou le Hibou grand-duc. Depuis sa création en 1998, le Parc s'attache à préserver l'une des principales richesses de son territoire : le bocage. Une mosaïque de prairies et de haies, qui contribue à la renommée des produits du terroir comme le Maroilles.



Plantations d'arbres têtards au lycée des 3 chênes. Photo © PNR Avesnois.

GRTgaz PARTENAIRE

La convention signée avec le PNR de l'Avesnois s'attache aux actions suivantes :

- Plan de gestion écologique et paysager de la station de compression de Taisnières-sur-Hon ;
- Études et partage des bonnes pratiques pour tendre vers un « zéro phyto » dans l'entretien des sites GRTgaz ;

- Installation de balises hôtels à insectes dans le cadre de l'opération « Plantons le Décor » ;
- Étude du gisement de matières méthanisables ;
- Valorisation de sentiers de randonnée sur la commune de Taisnières-sur-Hon.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Grâce au soutien de GRTgaz, deux chantiers de plantation d'arbres têtards ont été organisés par le PNR de l'Avesnois à la ferme du lycée agricole des 3 chênes de Le Quesnoy. Il s'agit d'un chantier pédagogique de plantation de 76 arbres (Charmes, Erables champêtre et Chênes). Son but : créer des alignements d'arbres têtards pour réorganiser le parcellaire agricole de la ferme, apporter protection (soleil, vent et intempéries) aux bovins et enrichir la biodiversité du site.

Vers un entretien différencié

Pour préserver l'intégrité et la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel, chacune d'entre elles est installée sur une bande de terrain bien définie appelée « bande de servitude ». Sa largeur est fixée par la déclaration d'utilité publique et ne peut être inférieure à 5 mètres, ni dépasser 20 à 40 mètres selon le diamètre de la canalisation. Elle s'étend sur toute la longueur de la canalisation. A l'issue des travaux de construction de l'ouvrage de transport de gaz naturel, les terrains sont rendus aux propriétaires et exploitants agricoles. Leurs activités courantes (élevages, cultures de céréales, etc.) peuvent reprendre, mais ils doivent s'engager à ne procéder sur ce périmètre à aucune construction ni plantations d'arbres à hautes tiges (plus de 2,70 m de haut à l'âge adulte) et à ne pas creuser (fossés, curage de fossés, etc.) pour éviter d'endommager accidentellement la canalisation. Outre qu'elles doivent demeurer accessibles à tout moment, les bandes de servitude sont en passe de devenir un atout essentiel de la biodiversité des territoires qu'elles traversent.



Photo © GRTgaz / AdobeStock

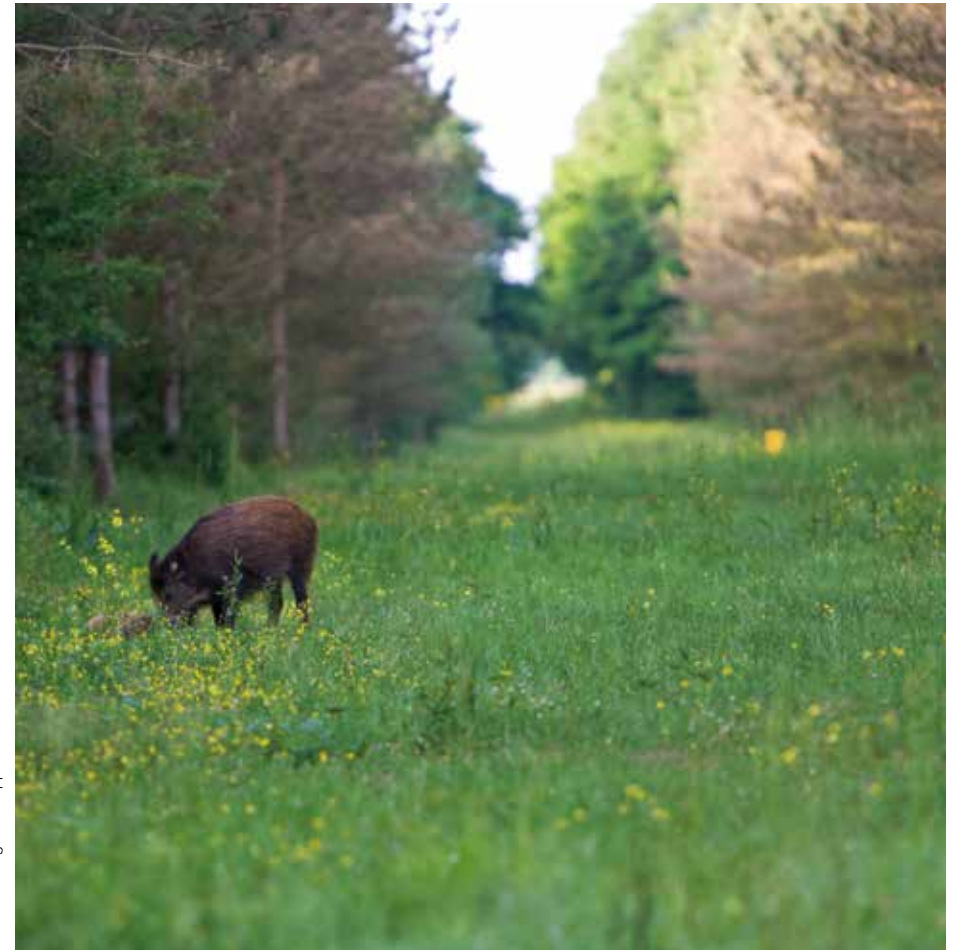
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Parc naturel régional de L'Avesnois a déterminé les cinq espèces d'insectes qui évoquent la biodiversité « ordinaire » de son territoire. En tête, les agrions. Ces petites libellules bleues au vol léger laissent leurs ailes fermées au repos. On les découvre le plus souvent à proximité de la végétation aquatique. Viennent ensuite les abeilles et les coccinelles. Puis les cocorotés bigarrés, criquets et sauterelles aux longues pattes mais à la tête changeante, et l'araignée diadème, même si du point de vue de l'entomologie ce n'est pas un insecte. Elle possède quatre paires de pattes locomotrices et non trois !

+ Focus

La gestion différenciée (parfois appelée gestion raisonnée, harmonique ou durable) intègre un souci écologique au modèle standard de gestion des espaces verts. Elle consiste à adapter le mode d'entretien aux caractéristiques et fonctions de ces derniers. Il s'agit d'éviter de les traiter tous de la même manière et d'entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible. La gestion différenciée se traduit par la promotion de la diversité des espaces verts et vise à réduire les effets négatifs de leur entretien sur la santé. Elle met en avant, par exemple, la tonte différenciée, le désherbage alternatif (thermique à gaz ou à mousse, à vapeur et eau chaude, voire mécanique), la lutte biologique contre les insectes ravageurs, le recyclage des déchets verts.

Photo © GRTgaz / Philippe Dureuil



GRTgaz en action

Sanglier sur une bande de servitude GRTgaz.

Si les bandes de servitude accueillant les canalisations de GRTgaz doivent être entretenues afin d'assurer leur accessibilité en toutes circonstances, elles ont désormais prouvé leur utilité dans un tout autre domaine : la biodiversité. Ce pourquoi GRTgaz a mis les 32 000 km de son réseau au service de la Trame Verte et Bleue et souhaite optimiser ses pratiques d'entretien, en particulier dans les espaces les plus sensibles. D'ici à 2020, 10 sites correspondant à des recoupements

entre une servitude et le tracé de la TVB seront identifiés et analysés en collaboration avec un partenaire naturaliste pour déterminer le mode d'entretien le plus favorable à la biodiversité de chacun. Cette mise en œuvre, en partenariat avec des acteurs locaux, est une action pilote visant à évaluer les contraintes, avantages et effets d'une gestion différenciée sur les servitudes de GRTgaz afin d'envisager un déploiement ultérieur de cette pratique à plus grande échelle.



Parc de Lorraine

EN CHIFFRE

76 000 habitants
188 communes et 5 villes portes
220 000 hectares
1350 exploitations agricoles
16 sites Natura 2000
500 km et plus de chemins balisés



Forêt de la Reine. Photo © Parc Naturel Régional de Lorraine_C2image

+ Focus

Depuis 1993, le Parc s'est engagé dans la réalisation d'atlas communaux inventariant la faune et la flore des communes du Parc, ainsi que les milieux naturels. Ces campagnes d'inventaires sont progressivement intégrées dans la base de données de l'observatoire Mutualisé de la Biodiversité et de la Nature (BOMBINA), plateforme d'échanges sur Internet destinée au grand public et aux partenaires tant institutionnels qu'associatifs. Ces observations naturalistes (faune/flore) sont centralisées et accessibles par ceux qui font la démarche de devenir rédacteur. Cet outil permet aux élus et aménageurs d'être alertés sur les enjeux environnementaux auxquels ils seraient confrontés. Chaque citoyen peut saisir de l'information naturaliste et consulter celle des autres.

Le Parc naturel régional de Lorraine a été créé en 1974 et s'étend sur près de 220 000 hectares. Situé à proximité des agglomérations de Metz et de Nancy, le Parc est au contact direct du sillon mosellan, axe majeur du développement régional, il est scindé en deux zones distinctes abritant une grande diversité des milieux: des zones humides, des forêts humides telles que la forêt du Romersberg ou de la Reine, des mares, des prairies humides, 340 étangs et deux zones humides etc. Ces différents milieux sont autant de lieux propices à l'accueil d'une flore et d'une faune remarquables. De nombreux oiseaux fréquentent le territoire du Parc à l'occasion de leur reproduction, lors de leur migration ou de l'hivernage. Pour permettre la découverte de cette richesse ornithologique, les sites de la Réserve Naturelle Régionale de Lachaussée et du lac de Madine sont équipés d'observatoires et de sentiers aménagés accessibles au grand public.



Initiative pour le climat

Depuis neuf années, le Parc naturel régional de Lorraine organise en partenariat avec GRTgaz le concours général agricole des pratiques agro-écologiques « Prairies et Parcours ». Ce concours permet de valoriser le travail des éleveurs respectueux de la biodiversité. Les valeurs véhiculées par le concours s'appliquent aux paysages, à l'écologie, à l'agri-environnement et à l'alimentation : des prairies de qualité permettent de réaliser de bons produits du terroir !

Ce concours récompense la prairie ayant la meilleure valeur agronomique, écologique et apicole. Les prairies inscrites au concours sont évaluées par un jury professionnel (techniciens de la Chambre d'agriculture, associations FLORAINE, apiculteurs). Le gagnant régional participe au concours national avec une remise des prix au salon international de l'agriculture à Paris.

Passage du Jury 2019. Photos © Manyse Louis - Association Floraine

GRTgaz PARTENAIRE

La convention signée avec le PNR de Lorraine s'attache aux actions suivantes :

- soutien du « Concours des Pratiques Agro-écologiques - Prairies et Parcours », appelé jusqu'en 2017 « Concours des Prairies Fleuries » ;
- inventaires de la biodiversité présente au-dessus des canalisations ; quinze espèces de papillons ont notamment été recensées et un intérêt particulier a été porté aux insectes pollinisateurs ;
- gestion de la biodiversité présente sur le réseau de GRTgaz.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Parc naturel régional de Lorraine et la Fédération française de la Randonnée se sont associés, avec GRTgaz, pour mettre en valeur quelques-uns des itinéraires de Promenade et de Randonnée les plus remarquables : accessibles à toute la famille, d'une durée moyenne de 3 heures, ils proposent des balades sur les sites emblématiques du territoire. Les randonnées du Parc naturel régional de Lorraine sont disponibles sur son site Internet.



Parc des Vosges du Nord

EN CHIFFRE

84 941 habitants
111 communes
127 666 hectares
15 955 ha d'espaces protégés
1 200 km de cours d'eau
2 600 km d'itinéraires balisés
2 350 ha de vergers
40 châteaux classés ou inscrits aux monuments historiques
5 ouvrages de la ligne Maginot

+ Focus

Depuis sa création, le PNR des Vosges du Nord a engagé un travail continu d'inventaire de ses richesses naturelles, augmenté au fil des années de nouvelles données collectées par des scientifiques, des naturalistes ou des gestionnaires de milieux. Pour mieux suivre l'évolution de l'environnement, le Parc s'est engagé, en 1997, dans l'Observatoire National Photographique du Paysage. Cet observatoire consiste à faire réaliser par un photographe, Thierry Girard, des prises de vue régulières de points de vue sélectionnés et fixes. On obtient ainsi, après quelques années, un témoignage précis des évolutions lentes ou plus brusques des paysages. Il existe aujourd'hui plus de 700 photos de 200 points de vue.



Photo © Parc des Vosges du Nord / A. Dorschner

Créé en 1975, le Parc naturel régional des Vosges du Nord est à cheval sur les départements du Bas-Rhin et de la Moselle et se caractérise par un relief doux ainsi que des paysages parsemés de clairières et d'étangs. Trois zones typiques le composent : le piémont, la forêt et le plateau. Le premier possède un relief fait de collines, vallées et bourgs. Le second est la plus grande zone du parc. Le boisement y est dense, mais alterne avec des espaces ouverts sur des clairières et quelques villages. Le dernier est favorable à l'agriculture, de vergers traditionnels en particulier, et à l'élevage. La forêt, qui couvre 65% du territoire, abrite une faune très diversifiée : chevreuils, cerfs mais aussi lynx ou mésanges noires. Une richesse qui lui vaut le label de « Réserve mondiale de la biosphère » attribué par l'Unesco. Le parc rassemble également de nombreux sites archéologiques, monuments historiques et musées, mais aussi des sentiers de randonnée et des itinéraires artistiques.



Initiative pour le climat

Dans le cadre du pôle d'excellence rurale « Dynamiser l'économie de l'habitat durable, fondée sur la valorisation des ressources locales », porté à l'échelle du Parc, la communauté de communes Sauer-Pechelbronn a construit un bâtiment pilote innovant dans les formats d'habitat individuel dense, les performances énergétiques et la mise en œuvre des ressources locales (paille, hêtre et pin sylvestre). Ce bâtiment est constitué de deux maisons reliées par une partie commune, des carports et une passerelle. La volumétrie et le vocabulaire architectural simples des bâtiments répondent à un double enjeu : proposer des constructions compactes qui tendent au passif et offrir des espaces assurant une forte intimité. Pour le projet, la communauté de communes a utilisé du hêtre et du pin sylvestre issus de ses forêts communales. Afin de garantir la traçabilité des bois mis en œuvre, elle a choisi de scinder leur processus de transformation en autant de prestations que nécessaires : achat du bois, prestations de sciage et séchage, de mise en œuvre des bois transformés sur le chantier...

Photo © Parc des Vosges du Nord

GRTgaz PARTENAIRE

La convention signée avec le PNR des Vosges du Nord s'attache aux actions suivantes :

- promotion et développement des bonnes pratiques de gestion des espaces verts dans le cadre du programme « Jardiner pour la Biodiversité » déployé par le Parc naturel régional des Vosges du Nord ;
- réflexion sur l'adaptation des pratiques de gestion des bandes de servitude ;
- création d'une banque de graines autochtones des Vosges du nord, nécessaire à la bonne restauration des milieux naturels ;
- mise en place ponctuelle d'hôtels à insectes dans les balises ;
- implantation de trois ruches équipées de systèmes informatisés qui ont permis, en lien avec le centre d'études apicoles de Moselle, d'analyser le comportement des abeilles à proximité du réseau de transport.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le programme du Parc « Jardiner pour la biodiversité » met en valeur et accompagne les habitants comme les communes qui, dans leur jardin, font de la place à la flore et la faune sauvage. Des animations, conférences, sorties, chantiers... éveillent chacun à cet enjeu majeur.

Un concours a lieu tous les ans.



Parc des Ballons des Vosges

EN CHIFFRE

251 707 habitants
198 communes
292 100 hectares
5 réserves naturelles nationales
36 sommets de plus de 1000 m
60 espèces animales menacées
7000 km et plus de sentiers balisés
350 sites inscrits ou classés monuments historiques

+ Focus

Le Parc a réalisé sur l'ensemble de son territoire la cartographie des forêts anciennes (forêts qui n'ont pas connu de défrichement depuis plus de 150 ans). Présentes principalement sur les sols pauvres, acides et peu propices à l'agriculture, elles accueillent de nombreuses espèces qui se dispersent difficilement (flore forestière ou insectes coléoptères du bois). Ce sont des réservoirs de biodiversité majeurs et leur connaissance est essentielle pour définir et restaurer les corridors écologiques de la trame forestière. Observer ces forêts anciennes, c'est comprendre l'évolution du territoire et mettre en exergue l'importance de la continuité forestière. Ce travail a permis également de cartographier les occupations anciennes du sol (prairies, villages, ha-meaux, zones humides, cultures). L'ensemble des données au format numérique sont à disposition des gestionnaires sur demande.



Avec ses versants boisés, la grande crête formant les Hautes-Vosges a motivé la création du Parc naturel régional des Ballons des Vosges en 1989. Le Plateau des Mille étangs, situé en Franche-Comté, en est la seconde grande richesse naturelle. Le massif recèle des milieux naturels rares, tels que les hautes-chaumes, les tourbières, les hêtraies-sapinières, les forêts collinéennes de chênes et de hêtres, les pelouses calcaires, les cours d'eau, les lacs et les étangs. Ces milieux très diversifiés abritent une faune et une flore emblématiques du massif : chouette de Tengmalm, lynx, faucon Pèlerin, œillet Superbe, canneberge, droséra ou encore l'arnica. Les hauts sommets arrondis, appelés « ballons », font obstacles aux perturbations océaniques. Les pluies y sont importantes et favorisent le développement du massif forestier (deux tiers du territoire). Plus bas, règnent les prairies de fauche et les vergers, le vignoble et ses pelouses calcaires. Grâce aux musées et structures d'interprétation, ce territoire de moyenne montagne témoigne d'une présence humaine ancienne.



Initiative pour le climat

Le Pôle de l'Eco-Construction des Vosges fait de la valorisation du patrimoine industriel un vecteur de développement local pérenne. Ce projet de reconversion d'une ancienne filature du XIXe siècle (manufacture des Aulnes) située à Fraize vise à promouvoir et développer l'éco-construction dans la vallée de la Meurthe et est devenu un espace de référence à l'échelle du Grand Est. C'est également un projet urbain qui repense les déplacements internes à la ville en favorisant les modes doux. Le site du PECV est lui-même support de sensibilisation et de formation à travers la réhabilitation des bâtiments existants : mise en œuvre d'éco-matériaux, d'une performance énergétique poussée et utilisation des énergies renouvelables.

Photos © Parc des Ballons des Vosges.

GRTgaz PARTENAIRE

La convention signée avec le PNR des Ballons des Vosges s'attache aux actions suivantes :

- valorisation de l'observatoire photographique des paysages pour permettre aux acteurs du territoire de se réapproprier les évolutions du paysage et d'en enrichir l'analyse ;
- aide à la synergie entre les acteurs du territoire et les ESAT (Etablissements et services d'aide par le travail) ;
- réalisation d'une étude d'opportunité sur le biogaz à l'échelle du Parc.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le sud du Massif des Vosges accueille une biodiversité remarquable grâce à des milieux naturels variés : forêt, hautes chaumes, tourbières, cirques glaciaires, falaises rocheuses, lacs et rivières, vergers, ou encore pelouses calcaires. Le Parc et ses partenaires œuvrent au maintien de ce patrimoine naturel fragile. Ils s'appuient notamment sur le réseau européen Natura 2000 qui couvre 22 % du territoire du Parc. L'aménagement de corridors écologiques permet de faire vivre cette biodiversité en garantissant la mobilité des espèces.



Parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur

EN CHIFFRE

PNR des Alpilles

2007 date de création
51 000 hectares
16 communes

PNR de Camargue

1970 date de création
100 000 hectares
3 communes

PNR des Baronnies provençales

2014 date de création
150 791 hectares
86 communes

PNR du Luberon

1977 date de création
184 700 hectares
77 communes

PNR des Préalpes d'Azur

2012 date de création
90 000 hectares
45 communes

PNR du Queyras

1977 date de création
59 000 hectares
11 communes

PNR de la Sainte-Baume

2017 date de création
84 367 hectares
29 communes

PNR du Verdon

1997 date de création
192 300 hectares
46 communes



Des Vosges aux Pyrénées, de Menton aux reliefs du Morvan, le bassin Rhône-Méditerranée s'étend sur 127 000 km², soit environ 25 % du territoire national. Du fait de ce positionnement, de la diversité de leur géologie et de l'influence de l'altitude, la biodiversité des massifs montagneux est particulièrement riche, mais cette dernière s'exprime aussi en plaine avec des zones fluviales, lacustres et humides reconnues au plan international. Autant de richesses naturelles préservées, mises en valeur et promues par les PNR de Camargue, des Préalpes d'Azur, du Queyras, du Luberon, des Alpilles, des Baronnies provençales et de la Sainte-Baume, et le projet de PNR du Mont-Ventoux.

GRTgaz PARTENAIRE

Dans le territoire Rhône Méditerranée, GRTgaz a signé une convention inter-parcs avec le réseau des PNR de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui regroupe 8 Parcs existants (Camargue, Préalpes d'Azur, Queyras, Verdon, Luberon, Alpilles, Sainte-Baume, Baronnies provençales) et 1 Parc en projet (Mont-Ventoux). Concrètement, cette convention c'est :

- gestion éco-responsable des installations de GRTgaz ;
- prise en compte du schéma Régional de Co-

hérence Ecologique (SRCE) dans les travaux d'aménagements ou d'ouvrages ;

- sensibilisation des personnels de GRTgaz au développement durable ;
- sensibilisation des populations aux enjeux énergétiques ;
- amélioration de l'offre d'itinéraires sur www.cheminsdesparcs.fr avec la prise en charge de la traduction du site en anglais, afin d'accroître son utilisation par les touristes étrangers et la pratique d'un tourisme doux.



Parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Photo CVP Rosans © M. Serane



Initiatives pour le climat

PNR des Alpilles

Le conseil en énergie partagé (CEP) permet aux communes rurales d'accéder à un technicien spécialisé. Intégré aux services comme un agent de la commune, il y apporte l'esprit « Parc ». Il réfléchit aux problématiques habituelles de l'énergie et de l'eau mais en intègre également d'autres moins courantes concernant les oiseaux, les chauves-souris, les milieux naturels ou le développement durable.

PNR de Camargue

La maison des produits de Camargue est née d'une volonté partagée entre des producteurs, les collectivités locales et le Parc de créer un lieu exemplaire en matière d'éco-construction (ossature bois, toiture terrasse végétalisée, pompe à chaleur air/air, murs et toit en ballots de paille de riz compressée...) et de valorisation des produits locaux en circuit court. Le lieu souhaite aussi faire connaître les méthodes de productions et les savoir-faire culinaires locaux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Parc naturel régional du Verdon emprunte son nom à la rivière du même nom, qui s'est taillée un passage spectaculaire à travers les masses rocheuses des Préalpes. Avec ses 165 km de long et une capacité de stockage de 434 millions de m³, elle constitue avec la Durance, le château d'eau de la Provence.

PNR du Queyras

Pour tendre vers l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, le Parc a accompagné un groupe de citoyens dans la création d'une centrale villageoise photovoltaïque. Le projet concerne l'implantation de panneaux photovoltaïques sur une vingtaine de toits appartenant à des particuliers ou à des collectivités. Les propriétaires louent leur toit à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ener'Guil créée par les habitants et les collectivités.

PNR des Baronnies provençales

Le Parc mène une étude sur le potentiel de développement et de valorisation des énergies renouvelables. L'objectif est d'identifier les possibilités et leviers disponibles localement pour participer concrètement à la transition énergétique. Cette étude est réalisée en partenariat avec les Communautés de communes des Baronnies en Drôme provençale et Sisteronais-Buëch pour établir ensemble les Plans Climats Air Energie Territoriaux.

PNR de la Sainte-Baume

Dans le cadre de la recherche d'un scénario de mix énergétique favorisant les énergies renouvelables, le Parc a lancé une étude sur la filière méthanisation qui vise à identifier qualitativement et quantitativement les différentes ressources méthanisables disponibles et ainsi évaluer d'un point de vue technique et économique si l'implantation d'un ou plusieurs méthaniseurs sur le territoire serait envisageable. Les résultats de cette étude sont attendus pour le second semestre 2019.

Projet de PNR du Mont-Ventoux

Avec le soutien financier du Tour de France et en collaboration avec le Centre National de la Propriété Forestière, le Projet de Parc a lancé l'appel à projets « Carbone + », auprès de propriétaires forestiers privés, afin qu'ils mettent en place des opérations de séquestration du carbone en forêt. Concrètement, il s'agit de financer des travaux d'amélioration des peuplements afin d'éviter les coupes rases et ainsi repousser l'âge de la récolte. Cette action pilote en Région Sud fait partie des programmes permettant la construction d'un référentiel de certification carbone à l'échelle nationale.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Parc naturel régional de Camargue avec ses 73 km de littoral de l'Espiguette à la Gracieuse, est un territoire fortement tourné vers la mer. Les fonds marins camarguais sont riches, caractérisés par des bancs de sable très dynamiques, une abondance en individus juvéniles et en poissons plats (soles, turbots) et sélaciens (requin peau-bleue, émissoles, raies étoilées, torpilles). Depuis plus de 10 ans, le Parc développe des actions de sensibilisation et de préservation du milieu marin et des métiers traditionnels qui y sont rattachés.

Le gaz, une énergie pleine de ressources

Répondre aux enjeux écologiques contemporains (climat et qualité de l'air) oblige à trouver des solutions de remplacement au fioul et au charbon. Le gaz se présente comme une solution adaptée tant aux industriels qu'aux particuliers. Les réseaux de gaz s'ouvrent désormais aux gaz renouvelables, comme le biométhane, produit à partir de ressources comme le bois, les végétaux, les déchets alimentaires, agricoles et industriels. Facile à stocker en

grande quantité, le gaz est facilement mobilisable. Le « power to gas », qui permet de stocker les surproductions d'électricité en les transformant en hydrogène ou méthane de synthèse, représente l'opportunité de tirer pleinement parti des capacités de production d'électricité renouvelable et des infrastructures gazières existantes. Alors que le gaz naturel pour véhicules (GNV) s'envisage comme une solution d'avenir pour les mobilités.



Photo © GRTgaz / Nicolas Dohr

Flexible avec les CCCG

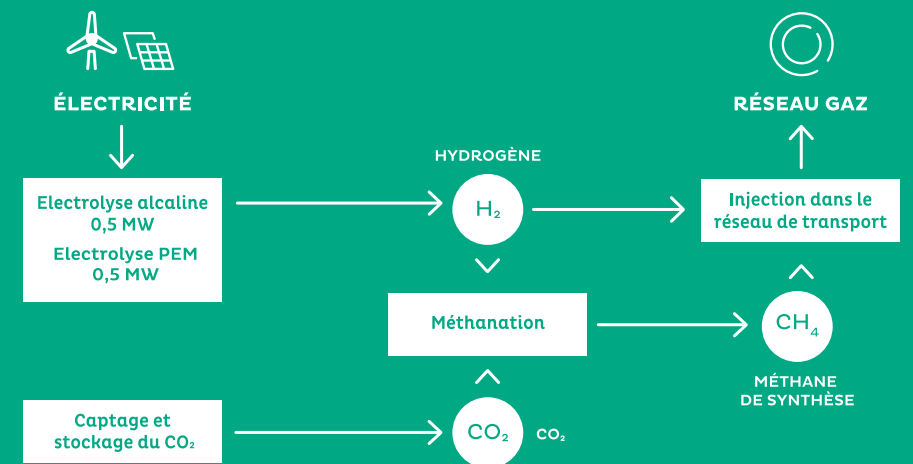
Le gaz facilite la montée en puissance des énergies renouvelables intermittentes en renforçant la sécurité électrique des territoires. Lorsque la production solaire ou éolienne est insuffisante, les centrales à cycle combiné gaz (CCCG) sont la meilleure option pour produire l'électricité d'appoint nécessaire avec le minimum d'émissions de gaz à effet de serre et le maximum de flexibilité et de rendement. Quelques minutes suffisent pour mettre en route une centrale à gaz et injecter de l'électricité dans le réseau avec un rendement de 55 % voire davantage, contre 35 % pour une centrale à charbon. Les CCCG s'adaptent aux variations rapides de la demande ou de la production d'électricité. Elles présentent en outre des coûts d'investissement et d'exploitation très inférieurs à ceux d'une centrale nucléaire.



Photo © GRTgaz / Arnaud Joron

Agile avec le Power to Gas

Les installations éoliennes et solaires produisent de l'électricité, mais pas forcément au moment où les consommateurs en ont besoin. Faut de pouvoir être stockée, la production est stoppée et l'électricité perdue. Avec le Power to Gas, l'excédent est utilisé pour produire de l'hydrogène par électrolyse de l'eau, voire du méthane de synthèse, obtenu par méthanation en combinant H₂ et CO₂. Les réseaux gaziers et les stockages souterrains peuvent accueillir une partie de cet hydrogène (H₂) et 100 % du méthane de synthèse (CH₄). La capacité de stockage d'énergie des infrastructures gazières en France est 300 fois supérieure à celle du réseau électrique. Adapté au stockage massif de l'énergie sur de longue durée, le Power to Gas complète les moyens comme les batteries et les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) adaptées au stockage de quelques heures à quelques jours. Il permet d'équilibrer le système électrique en tirant pleinement parti des capacités éoliennes et solaires installées et des infrastructures gazières existantes. Il maximise la place des énergies renouvelables dans la consommation électrique et gazière en remplaçant du gaz importé par du gaz 100 % renouvelable produit localement pour tous les usages.





Poste de biométhane à Chateaulin / Photo © GRTgaz / Pascal Léopold

Vertueux avec le biométhane

Le biométhane est un biogaz épuré issu de la fermentation de matières organiques. Il présente les mêmes propriétés que le gaz naturel et peut être injecté dans les réseaux gaziers depuis 2011. Avec lui, les territoires, les collectivités, l'industrie et le monde agricole rejoignent le cercle vertueux de l'économie circulaire. La méthanisation évite l'émission à l'air libre des gaz à effet de serre issus de la décomposition des déchets. Elle diminue d'autant les besoins de gaz importés et coproduit un engrais naturel, le digestat, qui peut remplacer des engrais chimiques. Elle assure des revenus et des emplois non délocalisables. L'injection de biométhane bénéficie en France d'un tarif d'achat garanti pendant 15 ans : de 46 à 139 euros/MWh selon la taille de l'installation et la nature des intrants. Depuis 2018, les consommations de biométhane, hors carburant, sont exonérées de la Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN).

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire vise à éviter un épuisement des ressources naturelles en utilisant de façon optimale les ressources locales des territoires et en favorisant les énergies renouvelables. Le développement de la filière biométhane s'inscrit pleinement dans ce modèle vertueux et respectueux de l'environnement.

